



Le Réseau des Villes-santé de l'OMS alerte de l'impact de la crise sanitaire sur la santé mentale des français

Déclaration politique, 31 mars 2021

Alors que la campagne de vaccination bat son plein, et que les villes sont pleinement investies dans l'ouverture et la gestion des centres de vaccination sur leurs territoires pour faire face aux vagues épidémiques successives, **elles font également face à une autre vague : celle de la souffrance psycho-sociale.**

Le contexte actuel de crise sanitaire a affecté l'ensemble de la population française, et nous avons toutes et tous été touchés par la situation. Inquiétude autour du virus, stress lié au confinement, restrictions de libertés, perte d'emploi, de revenus ou réduction des liens sociaux... la santé mentale de l'ensemble des français a été touchée, et non seulement la population souffrant de troubles psychiques avant la crise. L'OMS Europe¹ reporte une augmentation claire des niveaux d'anxiété et de stress : près d'1 adulte sur trois reporte un niveau de souffrance psychique, qui s'élève à 1 sur 2 chez les jeunes. Ces observations sont également celles, récentes, de Santé Publique France² et de la DREES³.

Malgré la reconnaissance médiatique de l'impact de la crise sanitaire sur la santé mentale des français, les villes-santé constatent la réalité de l'urgence dans les faits, au quotidien : augmentation du nombre de passages aux urgences psychiatriques ou pédiatriques ; appels quotidiens aux services concernant des crises suicidaires ; augmentation du nombre de personnes en situation complexe nécessitant une intervention multi-acteurs et adaptée (+70% observée dans certains villes) ; augmentation du nombre d'appels sur les services d'écoute psychologique.

Face à cette vague, les villes reportent une grande difficulté à répondre aux besoins, faute d'une absence de soutien opérationnel aux acteurs de la prévention en santé mentale et d'une offre de soins suffisante en psychiatrie en France. A titre d'exemple, une de nos villes reporte précisément 27 cas d'adolescents en crise suicidaire qui ne peuvent actuellement être pris en charge malgré l'existence d'une offre de soins 'fournie' au regard d'autres territoires. Les services sont saturés, malgré l'investissement des villes pour répondre aux besoins (financement de permanences de psychologues, médiateurs santé, projets et formations en santé mentale déployés sur les territoires, etc.).

La situation est urgente, l'impact de la crise sanitaire a révélé les retards pris depuis plusieurs années sur la reconnaissance de la santé mentale et la prévention de la souffrance psycho-sociale comme partie intégrante de notre système de santé et d'offre de soins. L'offre de soins en psychiatrie et surtout, en pédopsychiatrie et psychiatrie de la personne âgée, est extrêmement faible au regard des besoins, l'accès financier à des consultations de psychologues est difficile car très limité, les postes de coordination de conseils locaux de santé mentale peinent à être

¹ <https://www.euro.who.int/en/health-topics/noncommunicable-diseases/mental-health/news/news/2021/2/new-who-expert-group-to-identify-gaps-and-solutions-to-the-mental-health-impacts-of-covid-19>

² <https://www.santepubliquefrance.fr/etudes-et-enquetes/coviprev-une-enquete-pour-suivre-l-evolution-des-comportements-et-de-la-sante-mentale-pendant-l-epidemie-de-covid-19#block-249162>

³ <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-03/ER1185.pdf>



pérennisés. Ceux-ci sont pourtant nécessaires à l'accompagnement des situations complexes, la coordination des acteurs et la mise en œuvre des projets et dispositifs en santé mentale. Nous laissons des milliers de personnes en souffrance psychique sans pouvoir apporter de réponse ainsi que des acteurs de terrain se percevant comme impuissants face à l'ampleur du phénomène.

Le réseau des Villes-santé de l'OMS, face à cette vague, demande à l'Etat et à l'ensemble des ARS de :

- **Re-prioriser le soutien opérationnel aux actions de prévention et de promotion de la santé**, qui impactent la santé mentale, dans le cadre du respect des règles sanitaires : maintien d'une activité physique, limitation de la sédentarité, promotion d'une alimentation saine, actions de réduction des risques notamment liés aux addictions, soutien aux activités de plein air et accès aux espaces verts et bleus, accès à la culture, et favoriser la réinvention des espaces festifs et le lien social
- **Renforcer une politique de prévention en santé mentale** qui inclue les axes suivants : l'aller vers certains publics éloignés du soin, amélioration de l'articulation entre soins, prévention et action sociale, comme initié dans certains territoires⁴, soutien à la création d'espaces d'accueil, d'écoute et de soutien face à souffrance psycho-sociale ;
- **Soutenir urgemment les projets en santé mentale** initiés par les acteurs du territoire, y compris des Projets territoriaux de santé mentale adaptés à la situation actuelle ; et **soutenir les conseils locaux de santé mentale** au sein des villes, dans leur rôle d'articulation adaptée des actions de prévention et la prise en charge, notamment en augmentant le nombre de postes de coordination et médiation en santé mentale ;
- **Soutenir urgemment le déploiement de formations en santé mentale adaptées aux acteurs du territoire** : formations sentinelle, prévention de la crise suicidaire, formations de premiers secours en santé mentale adaptées aux acteurs de terrain, formations adaptées aux différents âges de la vie sur le développement des compétences psycho-sociales ;
- Débloquer rapidement des fonds et de mobiliser des ressources pour apporter **une offre de soins adaptée aux besoins et à l'urgence**, clarifier les financements issus du Ségur de la santé pour la psychiatrie (postes de psychiatres, pédo-psychiatres, et psychiatres de la personne âgée, infirmier.es en santé mentale, ouverture de lits), développer équipes mobiles et dispositifs de post-urgences psychiatriques, renforcer l'attractivité de la psychiatrie pour les futurs médecins, et continuer à travailler sur un accès adapté et simplifié aux consultations de psychologues et à l'utilisation des chèques psy.

Le réseau Villes-santé appelle enfin à préparer le prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale en incluant un volet Santé mentale ambitieux. Cet investissement participera à la solidité et pérennité de notre système de santé et d'offre de soins d'aujourd'hui et de demain.

⁴ En Pays de Loire : <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/crise-covid-et-sante-mentale-un-accompagnement-renforce-en-pays-de-la-loire-pour-faire-face-la> ; au Calvados : <https://www.normandie.ars.sante.fr/system/files/2020-12/PTSM%20Calvados.pdf>



Plus d'informations sur le Réseau français des Villes-santé de l'OMS

- Site Internet : www.villes-sante.com
- Email : secretariat@villes-sante.com | maude.luherne@villes-sante.com
- Tel. Secrétariat : 06 67 59 72 86